**Des informations importantes suite à la dernière réunion COVID-19 de la fédération**

1. FAQ :

Une foire aux questions mis à jour régulièrement par le gouvernement est disponible sur le site de Trisomie 21 France [ici](https://trisomie21-france.org/).

2. Accompagnement psychologique

Plateforme d'écoute : la priorité est un accompagnement psychologique (anonyme) puis le cas échéant des téléconsultations en psychologie voir psychiatrie s'il peut être question de traitement. A ce propos, il a été précisé que les CMP restent largement disponible sur site ou même en téléconsultation. Doctolib recense les téléconsultations possibles. Une réorganisation du système de santé mentale serait en cours également ... à suivre

3. Médicaments

Ordonnance ? Les ordonnances envoyées par email suite à téléconsultation sont valables, sauf pour les produits nécessitant une ordonnance sécurisée (genre stupéfiants). Pour ce dernier cas, il faut que l'ordonnance soit adressée à la pharmacie qui pourra alors délivrée. Petite limite de tout cela : difficile de se faire rembourser par la SS faute de feuille de soins, et alors que la poste commence à montrer des faiblesses pour la recevoir à la maison. Enfin, une démarche est lancée pour pouvoir délivrer des médicaments qui sont habituellement délivrés à l’hôpital (sous ATU).

Par ailleurs, le renouvellement des ordonnances en pharmacie est possible.

4. Chloroquine :

Ce produit fait l'objet d'un essai clinique qui risque de durer un peu… à suivre

5. Hôpital

L’hôpital est plus ou moins réservé aux cas graves, c'est-à-dire les réanimations. Ces réanimations nécessitent 14 jours, puis 10 jours plus calme. Il est réfléchi à voir comment sortir les personnes de l’hôpital pour ces 10 derniers jours, pour désengorger les services. Une personne avec TDI / TND à l’hôpital serait donc dans cette situation grave. Il faut dans ces cas expliquer les limitations de la personne au personnel soignant.

Il a été dit qu'il n'y avait pas à ce jour des 'laissés sur la touche' faute de ressources en réa ...Les régions critiques sont bien l'Est avec des patients répartis ailleurs, et la situation s’aggrave en Ile-de-France. Donc, pas de tri des malades ...

6. Confinement

Pour les cas moins graves, c'est le confinement sur le lieu de vie. Une info : le site Covidom de l'APHP :  une solution de télésuivi à domicile pour les patients porteurs ou suspectés Covid-19.

Pour ceux qui ont été renvoyés de leur établissement, celui-ci garde une responsabilité sur les personnes accueillis habituellement. Ils doivent prendre des nouvelles et si besoin proposer des aides ...Ils restent donc un point d'entrée.

Pour ceux qui sont restés en établissement, il a été dit que certains gros gestionnaires dédient certains sites ou partie de site aux personnes contaminées pour éviter la propagation.

7. MDPH, ESAT ...

Grosso modo, les fins de droits sont prorogées automatiquement pour éviter notamment les problèmes d'argent. Les MDPH sont mobilisées pour écouter les changements de situation et modifier les droits ...

Les salaires en Esat seront maintenus. Nous attendons des réponses sur le comment (chômage partiel ...)

Les prix de journée seront versés aux établissements

8. adresses utiles

* Guide pour les parents du ministère de l'égalité Homme - Femme
* Pas mal d'infos sur le site Site <https://efappe.epilepsies.fr/> : renvoi sur Necker, la croix-rouge ... à ouvrir vraiment.
* <https://www.craif.org/coronavirus-aides-et-idees-247>
* <https://www.pedopsydebre.org/fiches-pratiques>